

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2014 – Convocation du 18 novembre 2014

Compte rendu affiché le 5 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Christine PERRIN ESSERTAISE par Maria DA SILVA PIRES.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Vallon des Torrières – Demande de subvention : rectificatif**

La commune de Neuville sur Saône est gestionnaire du site du Vallon des Torrières, désigné en "Espace Naturel Sensible" par le Conseil Général du Rhône et bénéficiaire d'un "Projet Nature" du Grand Lyon. La Commune a par ailleurs été mandatée par les communes de Genay et Montanay pour participer au plan de gestion et de mise en valeur. Le Comité de pilotage, regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires, a établi une proposition de programmation pour l'année 2014 qui est soumise au Conseil Municipal. Le programme d'action pour l'année 2014 désigne les axes suivants :

- 1. Assistance à maîtrise d'ouvrage :** afin d'assurer la coordination du projet Nature et d'assister la Commune pour l'avancement du programme d'actions.
- 2. Animations scolaires 2014/2015 :** sensibiliser le public scolaire à l'observation de la nature et à la protection de l'environnement
- 3. Restauration et entretien des sentiers :** restaurer et sécuriser les chemins balisés ; restaurer les éléments du patrimoine naturel et vernaculaire le long des sentiers.

**La mise en place du projet implique de rectifier les données financières.** La proposition de Projet nature pour 2014 s'élève à 31710,00 € TTC pour les projets de fonctionnement avec les participations suivantes : Grand Lyon (12 618.00 €), Conseil Général du Rhône (11 724.00 €), Communes de Neuville-sur-Saône (4 052 €), Genay (1 842 €) et Montanay (1 474 €) dans le respect de la répartition établie par convention entre les communes. En tant que maître d'ouvrage délégué du projet, la commune de Neuville-sur-Saône sollicite les subventions auprès du Département du Rhône et du Grand Lyon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°85-703 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Vu la loi du 6 février 1992,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2007,
- Vu le plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières,
- Vu l'avis du Comité de pilotage
- Vu le budget communal
- **Sollicite une subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 40 % du montant TTC, 40 % pour les actions concernant les animations pédagogiques et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 11 724.00 €.**
- **Sollicite une subvention auprès de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 60 % du montant TTC sur le programme d'animations, soit 12 618.00 €.**
- **Dit que cette recette figure au budget communal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 novembre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 03/12/2014  
- Publication ou affichage le 03/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

  


  
